

Note d'information à l'attention des familles
Pour le bal des collégiens organisé par les Jeunes du conseil Municipal des
Jeunes, la Mairie de Fréjus et **cofinancé** par la CAF du Var

Suite à vos questions au sujet du déroulement de cette soirée, veuillez trouver ci-dessous
quelques détails concernant l'organisation :

- **INSCRIPTIONS PROLONGEES JUSQU'AU MERCREDI 28/6/2023**
- Des fiches « d'inscription/autorisation parentale » sont à disposition à la vie scolaire de votre collège, au Centre d'Animation de Villeneuve 63 rue de l'Argentière, ou bien téléchargeable sur le site de la Ville.
- Ouvert aux collégiens de **12 à 15 ans**
- Accueil de 20h à 21h / Début de soirée 20h30 - **Fin de soirée minuit**
- **Pas de restauration prévue - avoir mangé avant**

I. Programmation

1. Bar à boissons
2. Bar à bonbons

DES ANIMATIONS

1. Borne à Selfie
2. DJ - Groove Garden
3. Animation 1 - LIMBO
4. Animation 2 - Concours de danse (la et le danseur les plus originaux de la soirée)
5. Animation 3 - Double Dutch
6. Désignation du roi et de la reine de la soirée en fonction des jeux remportés lors des animations.

POINT SECURITE :

1. Nous avons fait appel à une société de sécurité composée de 11 agents en uniforme dont 1 agent spécialisé dans la sécurité incendie.
2. La police municipale déploiera également une équipe en fonction du nombre de jeunes attendus.
3. Un vingtaine d'agents de la Mairie encadreront et animeront la soirée.
4. Nous avons fait appel à la Protection Civile pour la mise en place d'un poste de secours sur place.

II. Description du déroulement de la soirée avec les différents points de sécurité mis en place

1. **Accès possible seulement sur inscription avec autorisation parentale.**
2. Accueil ouvert à partir de 20h jusqu'à 21h. Un premier contrôle des entrées se déroulera au niveau du portail de la salle de Sainte Croix ; Le parking qui se trouve juste derrière sera condamné. Les véhicules devront stationner sur le parking de la haute rue du XVème Corps (près de l'Ecole Maternelle Dolto).
3. Un nouveau contrôle sera réalisé lors de la vérification des inscriptions sur 4 files (2 agents par file) - Un pointage est alors effectué à l'aide d'un registre préalablement créé à partir des autorisations parentales dûment complétées et signées par les responsables des enfants. **Les jeunes devront se présenter à l'accueil avec une pièce d'identité, de préférence le carnet de liaison qui sera stocker et rendu lorsqu'ils quitteront les lieux.**
4. Sur la feuille de pointage seront notées les informations suivantes : Nom, prénom, téléphone des responsables relevés sur la fiche d'inscription, les problèmes de santé s'ils ont été signalés et le droit à l'image.
5. **Une fois le pointage effectué, un bracelet de couleur sera directement attaché à leur poignet** : Noir pour les jeunes autorisés à partir seuls, rouge pour ceux qui quitteront le bal accompagné. *Un bracelet fluo supplémentaire permettra d'identifier les jeunes qui refusent la captation d'image.*
6. Un vestiaire est prévu mais il est recommandé de ne pas s'encombrer de sac. Les objets déposés seront étiquetés et rendus à la fin de la soirée.
7. Après le pointage, les participants seront pris à part pour un débriefing sur les règles à respecter avant d'entrer.
8. A la fin de la soirée, chaque départ sera contrôlé afin que les jeunes n'ayant pas l'autorisation « de partir seul » soient bien pris en charge par un accompagnant.

RENSEIGNEMENTS : 04 94 52 79 26

pijca@ville-frejus.fr